



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION GÉNÉRALE
DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE
UNITÉ DE GÉNÉRALISATION DU SECONDAIRE

CURRICULUM DE L'ÉCOLE SECONDAIRE

PROGRAMME PÉDAGOGIQUE OPÉRATIONNEL

1^{ère} ANNÉE

INFORMATIQUE

Septembre 2015

SOMMAIRE

I.	FINALITES DE L'ÉDUCATION HAITIENNE	2
II.	BUTS ET OBJECTIFS GENERAUX DE L'EDUCATION EN HAITI	2
III.	MISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN HAITI	3
	3.1 Mission d'Instruction	3
	3.2 Mission de formation à la vie sociale	3
	3.3 Mission de qualification	4
IV.	OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN HAITI	4
	4.1 Objectifs	4
	4.2 Principes	5
V.	FINALITÉS DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INFORMATIQUE	6
	5.1 Finalités	6
	5.2 Compétences	6
	5.3 Principes	6
	5.4 Profil de sortie	6
VI.	Évaluation	6

I. FINALITÉS DEL'ÉDUCATION HAITIENNE

- v L'éducation haïtienne, s'inspirant d'une philosophie humaniste et pragmatique, se veut nationale et affirme l'identité de l'homme haïtien. Elle doit favoriser l'épanouissement de la personne dans toutes ses dimensions, physique et sportive, affective, intellectuelle, artistique et morale et former des citoyens responsables, agents de développement politique, économique, social et culturel du pays. Elle doit promouvoir l'identité et la culture nationales. Elle doit également s'ouvrir aux valeurs universelles, régionales ou caribéennes et aux autres cultures, sans préjudices des valeurs culturelles du pays ;
- v L'éducation haïtienne a pour mission de développer la conscience nationale, le sens des responsabilités et l'esprit Communautaire par l'intégration dans son contenu des données de la réalité haïtienne. Par sa contribution à l'amélioration de l'environnement physique et social et aux progrès dans la vie sociale et économique du pays, elle constitue un instrument de développement national ;
- v L'éducation haïtienne vise avant tout à favoriser la formation de l'homme- citoyen -producteur capable d'améliorer en permanence les conditions physiques naturelles ; à créer les richesses matérielles et contribuer à la promotion des valeurs culturelles, morales et spirituelles. L'école haïtienne doit prôner les grandes valeurs des temps modernes comme le respect de la personne humaine. Par ses nouvelles fonctions, l'éducation haïtienne doit procurer à tous les enfants du pays, indistinctement une formation de base polyvalente et solide, des opportunités de formation spécialisée à différents niveaux, ainsi que des possibilités réelles de réussir dans le développement des aptitudes individuelles.

II. BUTS ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX DEL'ÉDUCATION EN HAÏTI

L'École haïtienne se propose de promouvoir un processus global et continu d'éducation de tous les fils et filles de la nation d'une manière complète et harmonieuse, par la poursuite des buts et des objectifs généraux suivants :

1. L'intégration de l'École Haïtienne à tous les niveaux d'activités socio-économiques nationales.
2. L'amélioration qualitative de l'enseignement et la rénovation des contenus.
3. La promotion de l'identité nationale et des valeurs culturelles.

III. MISSION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN HAÏTI

Tel qu'il ressort des finalités, buts et objectifs généraux décrits dans les paragraphes précédents, l'enseignement secondaire haïtien se donne une triple mission : une **mission d'instruction**, une **mission de formation à la vie sociale** et une **mission de qualification**.

3.1 MISSION D'INSTRUCTION

Cette mission vise à transmettre les connaissances culturelles ou savoirs qui permettent aux citoyens de connaître aussi bien l'environnement national qu'international. Elle contribue également à élargir et compléter les connaissances transmises au fondamental dans les domaines historiques, géographiques, littéraires, scientifiques. Le nouveau secondaire contribuera à fournir aux élèves les instruments, les concepts, et les méthodes de référence résultant des avancées de la science et des paradigmes de l'époque.

Cette mission d'instruction contribuera à produire des hommes et des femmes capables de se situer dans le monde contemporain, de se déterminer et d'évoluer en fonction des moyens et des circonstances. Elle développera chez eux l'esprit critique et vigilant à l'égard de toutes les formes de manipulation et de manichéisme. Aujourd'hui, un esprit formé a besoin d'une culture générale étendue et de la possibilité d'approfondir un certain nombre de matières. Les programmes doivent favoriser, à travers différentes séries d'enseignement, la simultanéité de ces deux tendances.

3.2 MISSION DE FORMATION À LA VIE SOCIALE

Cette mission de formation à la vie sociale intègre trois dimensions qui sont liées :

- § une dimension de formation à la vie civique que l'on peut qualifier, par rapport à l'étape actuelle de l'évolution de la société, de **construction de la démocratie et de l'État de droit en Haïti** dans la mesure où elle vise la formation d'hommes et de femmes capables de fonctionner comme des citoyens soucieux de leurs droits et de leurs devoirs et capables d'appliquer les règles du jeu démocratique ;
- § une dimension de formation à l'action familiale pour préparer les élèves à leur future vie de couple et à leurs responsabilités de parents.
- § une dimension spirituelle et d'engagement communautaire caractérisée par une démarche individuelle située dans une collectivité, qui s'enracine dans les questions fondamentales du sens à la vie et qui tend vers la construction d'une vision de l'existence cohérente et mobilisatrice, en constante évolution et une contribution de l'individu à la vie collective fondée sur la reconnaissance de la valeur et de la dignité des personnes et orientée vers la construction d'une société plus harmonieuse et solidaire

3.3 MISSION DE QUALIFICATION

L'enseignement secondaire occupe une place importante dans le système scolaire. Entre l'enseignement fondamental (1^{er}, 2^e et 3^e cycles) prévu pour tous – qui obéit à une logique d'unification – et l'enseignement supérieur – qui obéit à une logique de spécialisation, l'enseignement secondaire participe à la formation des élèves dans la perspective d'une diversification progressive. Pour cela, il articule deux éléments constitutifs : d'une part, une culture commune à laquelle doivent accéder tous les élèves préparant un baccalauréat, d'autre part, des cursus de formation en relation avec les grandes familles de métiers ou secteurs d'activités.

IV. OBJECTIFS ET PRINCIPES GÉNÉRAUX DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE EN HAÏTI

4.1 OBJECTIFS

En conformité avec la triple mission décrite ci-dessus, l'enseignement secondaire doit répondre aux objectifs généraux suivants :

- assurer aux élèves une formation générale, scientifique, technique et professionnelle de qualité en transmettant et en construisant des savoirs qui leur permettront de comprendre le monde contemporain ;
- développer chez les élèves des attitudes, des aptitudes et des comportements leur permettant de devenir des agents de changement, de développement économique, social et culturel du pays et des promoteurs de la démocratie et des droits de l'homme ;
- donner aux élèves une formation théorique et pratique favorisant le développement de qualifications indispensables à l'exercice d'une activité de production ;
- réaliser l'orientation des élèves qui en fin de deuxième année du secondaire devra déboucher sur des filières diversifiées, celle-ci doit prendre en considération les souhaits des parents et des élèves et les possibilités de ces derniers. Cette stratégie devrait entraîner, en bout de piste, une diminution du taux de redoublement et une augmentation du taux de réussite car, les usagers mesurent le système éducatif à l'aune des résultats aux examens officiels ;
- préparer les élèves, au terme de l'enseignement secondaire, à s'adapter au marché du travail et/ou accéder à l'enseignement supérieur ou universitaire.

4.2 PRINCIPES

Pour répondre effectivement aux objectifs, finalités et missions définis, l'élaboration des programmes du Secondaire a été bâtie à partir des principes de base suivants :

- a) Promotion des disciplines scolaires de base capables de contribuer à la formation complète de la personne des élèves.
- b) Les disciplines d'enseignement doivent permettre de lier la formation à l'emploi.
- c) L'orientation des contenus du programme vers l'interdisciplinarité, par l'organisation des curricula autour des thèmes centraux et par des approches liées à l'environnement économique, social, technique et culturel immédiat et à des structures concrètes de vie active.
- d) Le développement des apprentissages sur la base de l'orientation scolaire et professionnelle, doit tenir compte à la fois :
 - i) des compétences terminales thématiques par discipline et par famille de disciplines
 - ii) des compétences spécifiques à développer par chaque élève en fin de parcours ;
 - iii) des souhaits et vœux des parents ;
 - iv) des besoins réels du monde professionnel et des perspectives nationales de développement.
- e) Le choix des contenus et méthodes doit stimuler chez les jeunes l'esprit d'analyse, de synthèse, d'évaluation et de jugement, l'aptitude à la recherche et à la créativité, qualités indispensables à leur intégration dans le processus de production et de développement national.
- f) Le contenu pédagogique doit se distinguer par une réduction de l'opposition « Travail Manuel - Travail intellectuel », par le décloisonnement des enseignements de chaque discipline grâce à l'application des connaissances et du développement des aptitudes.
- g) Le curriculum doit offrir des chances égales d'accès :
 - d'une part à des études et/ou des formations supérieures
 - d'autre part à l'emploi par le biais d'une formation technologique axée sur les grands ensembles de métiers (Industries, Gestion, Agriculture, Commerce, etc...)
- h) La production de fiches pédagogiques devant accompagner l'enseignant dans le cadre de sa prestation professionnelle.

V. FINALITÉS DEL'ENSEIGNEMENT DEL'INFORMATIQUE

Au regard des contenus du programme Informatique en Secondaire 1, les compétences terminales qui seront développées sont :

1. retracer l'histoire de l'Informatique et de ses applications,
2. distinguer les différents constituants d'un système informatique particulier,
3. comprendre le fonctionnement de base d'un ordinateur et d'en faire usage.
4. utiliser le traitement de texte (Word) et le logiciel de présentation (PowerPoint)
5. initier l'élève à la recherche via Internet.

Les logiciels de traitement de texte seront appris en salle de classe, ce qui donnera à nos apprenants des solides compétences en matière de rédaction et de mise en forme de documents Word.

Ce programme vise aussi l'identification de différents types de logiciels.

VI. EVALUATION

L'évaluation au niveau du secondaire, conformément à l'approche pédagogique utilisée se veut qualitative. A la fin de chaque séance de cours, l'enseignant évalue les acquis des élèves. De même, il prendra soin d'évaluer chaque compétence terminale après avoir réalisé quelques activités d'intégration où l'apprenant aura à mobiliser des ressources telles : savoir, savoir-faire et savoir-être. Ces compétences seront évaluées à la fin de chaque trimestre en adoptant le modèle suivant :

Structure des échelles des niveaux de compétence

Niveau	Compétence	Jugement global en fin d'année
5	TRÈS DÉVELOPPÉE	La compétence de l'élève dépasse les exigences
4	DÉVELOPPÉE	La compétence de l'élève satisfait clairement les exigences
3	ACCEPTABLE	La compétence de l'élève satisfait minimalement aux exigences
2	PEU DÉVELOPPÉE	La compétence de l'élève est en deçà des exigences
1	TRÈS PEU DÉVELOPPÉE	La compétence de l'élève est nettement en deçà des exigences

THÈME : L'ordinateur, aspect physique et virtuel		
Compétences	Contenus à développer	Suggestions d'activités d'enseignement / Apprentissage
<p>1- Retracer l'historique de l'informatique et ses domaines d'application.</p> <p>2- Expliquer le fonctionnement de base d'un ordinateur</p> <p>3- Distinguer les différents constituants d'un système informatique particulier (l'ordinateur) et le rôle de chacun</p> <p>4-Mettre en relation les principaux périphériques externes de l'ordinateur (souris, clavier, moniteur)</p> <p>5- Identifier les différents types de logiciel.</p>	<p>Histoire de l'informatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les premiers calculateurs ➤ Histoire de l'ordinateur et ses domaines application ➤ Les mini ordinateurs (téléphones portables et autres) et robots <p>Définition</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Information ➤ Traitement ➤ Informatique ➤ Système d'Information (à mettre dans le programme du S3 ou S4) ➤ Ordinateur (matériel /Logiciel) <p>Relation entre ces éléments</p> <p>Le matériel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Périphériques : Clavier/ souris/Ecran... ➤ Boitier : L'unité Centrale / Mémoire <p>Le logiciel : Système d'exploitation</p> <p>Différents types de logiciels</p> <ul style="list-style-type: none"> _ logiciel de traitement texte _ logiciel de Présentation _ logiciel de base de données _ logiciel de comptabilité _ logiciel de statistiques (tableur) _ logiciel de jeux _ logiciel d'enseignement _ logiciel de Publication <p>Assistée par Ordinateur (PAO)</p> <p>logiciel de Conception Assistée par Ordinateur (CAO)</p>	<p>Recherches documentaires</p> <p>Exposés en groupe</p> <p>Le professeur demande aux élèves de présenter les définitions de ces concepts. Ils peuvent avoir effectué ces recherches sous demande du professeur dans le cours précédent.</p> <p>Exploration de la structure d'un ordinateur (sur toute aide didactique utile : schémas, images des composantes évoquées, présentation sur CD, sur des sites Web...);</p> <p>Séances pratiques : Réalisation de connexion des principaux périphériques en petit groupe.</p>